

Image not found or type unknown



Modification des horaires de travail

Par **Didier73**, le **25/03/2019** à **10:23**

Bonjour,

Je travail dans une entreprise de 400 salariés qui vient d'être reprise après un redressement judiciaire. Mon nouveau patron décide de supprimer les équipes de nuit pour «ajuster la masse salariale» comme il dit, ce qui représente au minimum 200€/mois pour les salariés... Quelles sont nos possibilités? Peut on refuser? Quelles en seront les conséquences?

Merci de m'éclairer.

Cordialement